



PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Jeudi 10 Avril 2025 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Jean-Claude Czerwinski – Pierre BOUSSEAU – Catherine PALLUT – Olivier GUERIN

Était absent excusé : Emmanuel GOUPILLEAU

Était absente : Brigitte BRATEK

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

Délibération 2025_3_1 : Compte de Gestion 2024 – Commune de Salles Lavalette

Madame le Maire informe l'assemblée que M. PEZE François, receveur, confirme la concordance du compte de gestion 2024 de la commune de Salles Lavalette.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte de gestion 2024 de la commune de Salles Lavalette.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. PEZE François, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion de la commune de Salles Lavalette, pour l'année 2024, dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_2 : Compte de gestion 2024 – Lotissement de Salles Lavalette

Madame le Maire informe l'assemblée que M. PEZE François, receveur, confirme la concordance du compte de gestion 2024 du lotissement de Salles Lavalette.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte de gestion 2024 du lotissement de Salles Lavalette.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qu'il s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. PEZE François, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion du lotissement de Salles Lavalette, pour l'année 2024, dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_3 : Compte administratif 2024 – Commune de Salles Lavalette

Madame Catherine PALLUT, doyenne de l'assemblée, prend la présidence et donne lecture du compte administratif de la commune de Salles Lavalette qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement

- Total des recettes :	446 368,38 €
- Total des dépenses :	367 059,26 €
- Excédent de l'exercice :	79 309,12 €
- Résultat reporté :	169 960,97 €
- Excédent de clôture :	249 270,09 €

- Section d'investissement

- Total des recettes :	15 565,75 €
- Total des dépenses :	40 864,35 €
- Déficit de l'exercice :	- 25 298,60 €
- Résultat reporté :	64 723,89 €
- Excédent de clôture :	39 425,29 €

- Restes à réaliser

- Dépenses :	31 100,00 €
- Recettes :	250 827,00 €

Madame le Maire quitte la séance.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2024 de la commune de Salles Lavalette tel qu'il est présenté.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_4 : Compte administratif 2024 – lotissement de Salles Lavalette

Madame Catherine PALLUT, doyenne de l'assemblée, prend la présidence et donne lecture du compte administratif du lotissement de Salles Lavalette qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement

- Total des recettes :	0,00 €
- Total des dépenses :	0,00 €
- Résultat de l'exercice :	0,00 €
- Résultat reporté :	0,00 €
- Résultat de clôture :	0,00 €

- Section d'investissement

- Total des recettes :	0,00 €
- Total des dépenses :	0,00 €
- Résultat de l'exercice :	0,00 €
- Résultat reporté :	0,00 €
- Résultat de clôture :	0,00 €

Madame le Maire quitte la séance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2024 du lotissement de Salles Lavalette tel qu'il est présenté.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_5 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Commune de Salles Lavalette

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 de la commune de Salles Lavalette.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 de la commune de Salles Lavalette,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 249 270,09 €,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Excédent antérieur reporté : 169 960,97 €
 - Excédent de l'exercice : 79 309,12 €
 - Excédent au 31.12.2024 : 249 270,09 €
- Affectation à l'excédent reporté : 249 270,09 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_2_6 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Madame le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur les taux applicables en 2025.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu l'état N°1259,
- Vu l'article 1379 du Code Général des Impôts listant les impositions locales perçues par la commune et l'article 1636 B décies du même code précisant que les communes membres d'un établissement de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 nonies C votent les taux des taxes foncières,
- Vu l'article 1639 du Code Général des Impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétent font connaître aux services fiscaux, avant le 15 Avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit au produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit,
- Vu les articles 1636 sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux d'imposition directes locales,
- Décide de maintenir les taux de taxes directes locales pour l'année 2025, soit :
 - Taxe foncière bâti : 46,50 %
 - Taxe foncière non bâti : 46,20 %
 - Taxe habitation : 9,18 %

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_7 : Budget primitif 2025 – Commune de Salles Lavalette

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2025 de la commune de Salles Lavalette qui fait apparaître les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement

- Total des dépenses : 671 705,09 €
- Total des recettes : 671 705,09 €

- Section d'investissement

- Total des dépenses : 518 303,38 €
- Total des recettes : 518 303,38 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif 2025 de la commune de Salles Lavalette tel qu'il est présenté.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_8: Budget primitif 2025 – Lotissement de Salles Lavalette

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2025 du lotissement Salles Lavalette qui fait apparaître les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement

- Total des dépenses : 12 816,00 €
- Total des recettes : 12 816,00 €

- Section d'investissement

- Total des dépenses : 10 056,72 €
- Total des recettes : 10 056,72 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif 2025 du lotissement de Salles Lavalette tel qu'il est présenté.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_9 : Subventions 2025

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention pour l'année 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - Croix Rouge Montmoreau : 100 €
 - Donneurs de sang : 50 €
 - Les Amis du Moulin Sartier : 150 €
 - Conseil d'architecture de la Charente : 74 €
 - AFM : 30 €
 - Restos du Coeur : 100 €
 - Association française sclérose en plaques : 30 €
 - Banque alimentaire de la Charente : 100 €
 - TED 16/GDS : 100 €
 - ADMR : 100 €
 - Association solidarité paysans : 100 €
 - Association anciens combattants Montmoreau : 50 €
 - Amicale résidents EHPAD Montmoreau : 50 €
 - Prévention routière de la Charente : 50 €
 - AJM : 100 €
 - FSE Collège Montmoreau : 15 €
 - Association sportive Collège Montmoreau : 15 €
 - APE Juignac Bors : 100 €
 - Hôpital pour enfants Poitiers : 30 €
 - ADAPEI : 50 €
 - LISAM : 50 €
 - MOSC : 50 €
 - Ligue contre le cancer : 50 €
 - Université populaire Sud Charente : 50 €
 - MAB 16 : 100 €
 - Amicale Sapeurs Pompiers Saint Séverin : 50 €
 - Bouge ton école : 50 €
 - Amicale Sapeurs Pompiers Montmoreau : 50 €
 - Association CLIP : 2 720 €
 - Centre Socio Culturel Envol : 150 €
 - Mémoires fruitières des Charentes : 150 €
 - Amicale des propriétaires et chasseurs de Salles Lavalette : 150 €
 - Association Vert Bal : 150 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_10 : Achat de matériel informatique

Madame le Maire rappelle les éléments de contexte qui ont présidé à la création d'une micro bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école désaffectée depuis 2017 et précise, qu'à partir de cette évaluation positive des premières expériences et en lien avec les réflexions engagées dans le cadre de démarche « Grands Villages pour Demain », est né le projet de création d'un lieu inter générations de type tiers lieu.

Elle évoque l'octroi d'une subvention de l'État, fin 2024, dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, dont l'un des objectifs était l'acquisition de matériel informatique et de projection.

Elle donne lecture de la proposition financière de la société LDLC pour la fourniture de ce matériel se chiffrant à 1 770,65 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant la création de la micro bibliothèque,
- Considérant le projet de création d'un lieu inter générations de type tiers lieu,
- Considérant qu'il convient d'équiper ce lieu en matériel informatique et de projection,
- Accepte la proposition de la société LDLC pour un montant de 1 770,65 €
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer la proposition financière.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_11: Remboursement de frais

Madame Brigitte RICCI quitte la séance, étant concernée par l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les divers chantiers participatifs organisés en lien avec l'Api'Thèque (peinture des murs) et le projet de Mme MORLEY PRICE pour une donation de sculptures à l'Église Saint Martin.

Il informe que les bénévoles de l'Api'Thèque et Mme Brigitte RICCI ont été amenés à avancer des frais pour l'achat de diverses fournitures auprès de fournisseurs du fait de défaut de compte client.

Il convient de leur rembourser les frais.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu les défauts de compte client auprès des fournisseurs,
- Vu l'avance des frais par M. DESAIRE Hervé pour l'achat de peinture auprès de la société Ecohabitat et par Mme RICCI Brigitte pour l'achat d'une composition florale auprès des fleurs de l'Or,
- Accepte de leur rembourser les frais sur présentation de facture ou de décompte de frais,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre les mandats correspondants.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_12 : Convention avec AXA – Assurance santé pour votre commune

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré fin Mars 2025, deux mandataires d'assurance représentant AXA Prévoyance et Patrimoine.

Les mandataires ont présenté l'offre « Assurance santé pour votre commune ».

Cette offre permettrait de faire bénéficier les administrés de Salles Lavalette d'une offre avantageuse pour leur complémentaire santé.

Elle n'engage pas la commune de Salles Lavalette. Il conviendra seulement de mettre à disposition un local pour une tenue d'une réunion d'information et de communiquer sur la tenue de cette dernière.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant l'offre « Assurance santé pour votre commune » par AXA Prévoyance et Patrimoine,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer la proposition d'offre promotionnelle.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_13 : Modification des statuts du SEP du sud Charente

Madame le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 20 Mars 2024 puis actée par arrêté préfectoral en date du 12 Juillet 2024.

Madame le Maire indique que, lors de la séance du 19 Février 2025, le Comité Syndical du SEP du Sud Charente a acté la création de la commune nouvelle de Magnac-Lès-Gardes issue de la fusion des communes de Magnac-Lavalette-Villars et Gardes-Le-Pontaroux.

Madame le Maire rappelle que, dans les présents statuts, il est mentionné à l'article 1 – Consultation et à l'annexe – Liste des collectivités membres, les communes de Magnac-Lavalette-Villars et Gardes-Le-Pontaroux.

En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte. Il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Magnac-Lès-Gardes ».

Madame le Maire rappelle que, conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du SEP du Sud Charente, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées.

Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts du SEP du Sud Charente telle que présentée ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_3_14 : Travaux voirie 2025

Madame le Maire rappelle que la compétence voirie est communale et que la commune de Salles Lavalette a approuvé par délibération que cette compétence sera gérée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne à compter de 2025 avec les missions suivantes :

- Sollicitation des entreprises (maîtrise d'œuvre et travaux) pour la réalisation des travaux voirie
- Pouvoir de signature et négociation des marchés/devis rattachés à la compétence voirie
- Sollicitation des subventions au titre du FDAC

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu la délibération de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, en date du 26 Octobre 2023, portant restitution de la compétence voirie aux communes,
- Vu la délibération N°D_2024_3_3 du Conseil Municipal en date du 14 Mai 2024 portant acceptation de la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Vu le code de la Commande Publique et notamment son article L. 2422-6,
- Vu la validation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux en lien avec la voirie,
- Vu les devis des travaux établis par le Cabinet BETG 16, bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie,
- Propose de retenir le programme des travaux 2025 suivants :
 - VC N°1 – Route de la Tuilerie – Du carrefour à Saint Joseph : 2 776,20 € TTC
 - VC N°5 – Route des Puys – Puydavid : 3 356,76 € TTC
 - VC N°5 – Route des Puys – Chez Rigaud : 1 909,20 € TTC
 - VC N° 133 – Chemin de Poulinard : 4 383,60 € TTC
- VC N°142+143 – Chemin des Quatre Fours – Chez Peny : 4 053,36 € TTC
- VC N°143 – Ruelle des Jonquilles - Chez Peny : 4 417,44 € TTC

- VC N°141 – Chemin des Aubiers – Chez Peny : 6 238,56 € TTC
- VC N°133 – Chemin de Poulinard : 3 180,48 € TTC

Soit un total TTC de 30 315,60 €.

- Valide le programme de travaux ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer la convention de mandat voirie avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et tous les mandats s'y rattachant

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire précise avoir rencontré les habitants des villages concernés par les travaux de voirie. Des travaux privés seront réalisés préalablement au début du programme de voirie.

COMMISSIONS COMMUNALES

Eco

Programmation d'une réunion de préparation des marchés estivaux le 28 Avril 2025

AFFAIRES EN COURS

Grands Villages pour Demain

Une réunion est programmée le 28 Avril 2025 pour la présentation du plan d'action et ensuite une autre courant Mai 2025 en présence des partenaires.

Calitom

Une tournée de reconnaissance de la commune a été effectuée ce jour pour préparer le nouveau schéma de collecte. Une réunion publique se tiendra à Ronsenac le 06 Mai 2025.

Aménagement du bourg

Madame le Maire donne lecture du nouveau chiffrage.

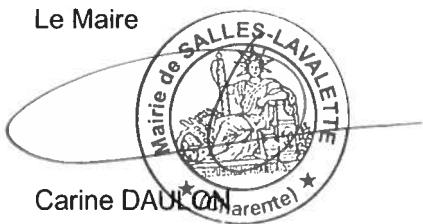
QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal est fixé au 21 Mai 2025.

La séance est levée à 23 heures.

Approuvé lors du conseil municipal du 01 Décembre 2025

Le Maire



Carine DAUL (Maire)

La secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER